



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

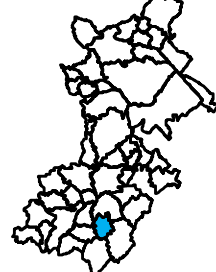
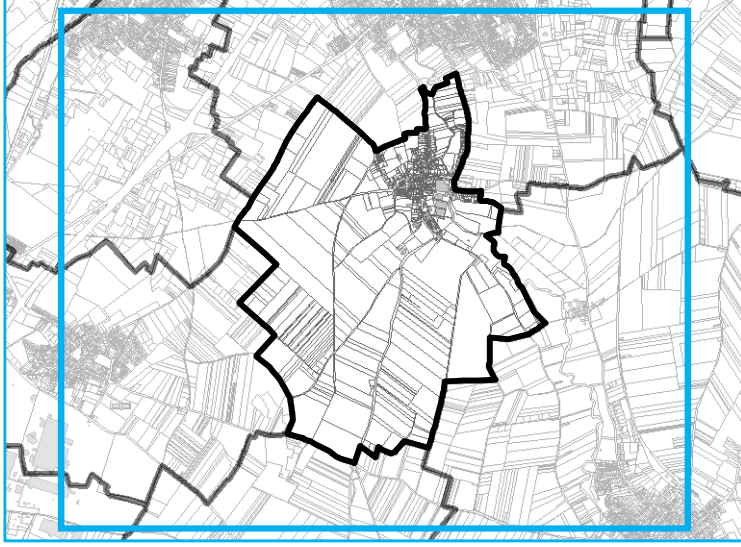
Plan de secteur règlementaire n°05
Avesnes-le-Sec, Haspres, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escaut,
Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
NOYELLES-SUR-SELLE

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Investirons le futur de notre territoire 2010-2020

LIEU-SAINT-AMAND

AVESNES-LE-SEC

HORDAIN

DOUCHY-LES-MINES

HAULCHIN

THIANT

HASPRES

Patrimoine naturel

Espace naturel
Espace naturel sportif, de loisir,
camping ou tourisme

Espace boisé classé

Espace boisé classé

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU

Espace vert protégé

Linéaire d'eau

Élément hydraulique majeur
Élément hydraulique

Principe de continuité écologique
(terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU

Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLUi

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

Cavalier et ancienne voie ferrée

0 250 m
Sources : CAPRI, Service du cadastre, Antea Group